



Numéro : **4310**  
Section : **Formation et sanction des études**  
Responsable : **Vice-présidente – Formation et réussite étudiante**  
Entrée en vigueur : **2008-12-18**  
Dernière révision : **2014-05-13**

## 1. Principe directeur

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) utilise une grille horaire commune pour assurer l'uniformité dans l'horaire d'enseignement des cours, pour augmenter l'accessibilité des étudiants aux cours et pour soutenir l'utilisation efficace des ressources.

## 2. Énoncé de politique

Le CCNB utilise la grille horaire commune qui se trouve à la section *Document de référence*.

La grille horaire le jour, en semaine, prévoit :

- des périodes de cours de 55 minutes;
- des pauses après chacune des périodes pour permettre aux étudiants de se déplacer d'un local à l'autre;
- deux périodes de repos de 15 minutes durant le jour, une le matin et l'autre l'après-midi;
- une période pour dîner;
- la combinaison de deux ou trois périodes pour permettre l'enseignement de leçons plus longues;
- une séance de consultation tous les jours.

La grille horaire le soir et la fin de semaine prévoit une flexibilité selon les ententes de formation avec l'acheteur.

## 3. Document de référence

Titre	Type	Responsable
<a href="#">Grille horaire</a>	Formulaire/Gabarit	Vice-présidente – Formation et réussite étudiante

*Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.*